



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

# LA QUALITÉ DES MOYENS D'INFORMATION MÉDICALE

## IFIS

### 19 juin 2007

**Mission : contribuer à la qualité des moyens d'information médicale utilisés par les professionnels de santé et les patients**

**Objectif : mettre en œuvre et suivre les 3 certifications demandées par la loi**

- visite médicale
- logiciels d'aide à la prescription
- sites Internet

**Méthode :**

- Définir le référentiel (ex : qu'est-ce que la « bonne visite médicale »?)
- Définir la démarche de certification (quel type de certification? quelle méthode d'évaluation? )
- Définir et mettre en œuvre un suivi (quels sont les résultats? Peut-on améliorer la certification?)

## 1. La certification de la visite médicale (1/2)

- **Définition**

**Certification des laboratoires exploitants pour leur visite médicale**

- **Référentiel**

**Construit à partir de la charte LEEM / CEPS (formation des délégués médicaux, documents mis à leur disposition, moyens mobilisés pour le respect des règles déontologiques, moyens utilisés par les laboratoires pour s'assurer de la qualité de la visite médicale)**

- **Démarche**

**« Certification de qualification technique » : moyens, management de la qualité**

## 1. La certification de la visite médicale (2/2)

- **Aspects opérationnels**

- Certification opérationnelle à partir de novembre 2006. Date limite : juin 2008
- Environ 220 laboratoires
- Extension prévue pour l'hôpital (CEPS/LEEM) et les prestataires de VM (étude de faisabilité)

- **Suivi/ améliorations**

- Affichage et communication de la liste des laboratoires certifiés
- Recensement des difficultés. Ex : méthode d'échantillonnage
- Mesure d'impact : perception des médecins sur les pratiques de VM (cadeaux, échantillons, recrutement pour des études...), et l'information délivrée

## 2. La certification des logiciels d'aide à la prescription (1/2)

- **Définition**

- LAP = ensemble des fonctionnalités (au sein du logiciel médical) qui contribuent à la prescription
- Périmètre : prescription médicamenteuse, médecine ambulatoire

- **Référentiel**

- Les critères (+tests) doivent promouvoir des fonctionnalités susceptibles d'améliorer la sécurité de la prescription, de faciliter le travail du prescripteur, de réduire le coût de la prescription à qualité égale
- Une charte qualité des Bases de données Médicamenteuses (exhaustivité, complétude, neutralité, exactitude, actualisation), « substrat » des LAP

- **Démarche**

- Essai de type sur une version logicielle
- Engagement préalable de la BdM à respecter la charte qualité

## 2. La certification des logiciels d'aide à la prescription (2/2)

- **Aspects opérationnels**
  - Certification devrait être opérationnelle avant fin 2007
  - Extension prévue pour les LAP hospitaliers
  
- **Suivi/améliorations**
  - À définir
  - Inclura : observation de la prescription en DCI dans les BdM / LAP

### 3. La certification des sites Internet (1/2)

- **Définition**
  - Pas de garantie possible sur le contenu
  - Objectif de gratuité
  - Certification : sites dédiés à la santé, partie informationnelle du site
  
- **Référentiel**
  - Un ensemble de critères qualité portant sur les sites santé : confidentialité, origine et datation des informations fournies, preuve, informations sur l'auteur, origine des fonds, politique publicitaire et éditoriale...
  
- **Démarche**
  - Audit du site suite à sa demande (à distance)
  - Audit de renouvellement chaque année et audit de surveillance infra annuel (à distance)

### 3. La certification des sites Internet (2/2)

- **Aspects opérationnels**

- **Accompagnement prévu :**

- **En direction des patients : aide pour rechercher l'information et identifier les sites de qualité**
    - **En direction des médecins : message de sensibilisation à l'utilisation que les patients font d'Internet**